Energie

A Bois d'Amont, le projet des éoliennes vaudoises divise

Les parcs éoliens près des frontières sont dotés d'un règlement qui n'est pas encore en vigueur. Reportage dans la commune française la plus proche de la vallée de Joux

L'essentiel

- Crainte Une partie des citoyens français a peur du bruit et pour son paysage
- Ministère L'adjointe au maire assure que les députés peuvent porter le dossier à Paris
- Loi L'accord international sur les éoliennes proches des frontières n'est pas encore validé

Erwan Le Bec Textes **Olivier Allenspach** Photos De retour de Bois d'Amont

e problème est nouveau et déjà international. A l'heure où les projets éoliens vaudois progressent, les positions se polarisent en France. C'est que les crêtes proches de la frontière sont désignées pour abriter trois des quatorze parcs retenus dans la planification cantonale vaudoise: au Brassus, à Sainte-Croix, et à Bel Coster. En tout une vingtaine d'éoliennes. C'est que la région, venteuse et peu habitée, se prête particulièrement bien aux hélices.

A Bois d'Amont, en France voisine, on parle beaucoup ces temps-ci du village voisin, la commune suisse du Brassus, qui vient de mettre à l'enquête un parc de sept éoliennes de 206 mètres dans l'alpage des Grands-Plats. Des mâts dont le plus proche serait à 700 mètres du village français. Pile dans l'axe de vue sur la Dent-de-Vaulion et la vallée de Joux. Malgré l'impact sur le paysage et le bruit de ces installations, rien ne permet à une Commune française de s'y opposer. Quoique.

Le sujet divise Bois d'Amont, où les opposants de la Vallée ont fait circuler une pétition déjà signée d'une centaine de paraphes. Une habitante, conseillère municipale, a fait opposition au Brassus. «Même si elle n'a aucune valeur légale, elle sera traitée comme telle et prise en considération», assure Alain Bourqui, président d'Eoljoux, le promoteur du parc éolien. La semaine dernière, à la demande des élus, il a été à la rencontre d'une cinquantaine d'habitants lors d'une réunion d'information. «C'était bon enfant et des préoccupations légitimes ont été exprimées, dit-il. Ils ont bien compris qu'il y avait un problème de législations entre les Etats et que nous n'y pouvions rien.»

Diplomatie complexe

Certains Bois d'Amoniers cogitent en silence: avec les mouvements séculaires de la frontière, beaucoup ont hérité de terrains proches des éoliennes et craignent pour leur valeur immobilière. «On ne sait pas que penser, résume Gilles Moret-Es-Jean, le pharmacien. On nous dit que ce seront les plus grandes d'Europe. Cet alpage c'est comme si c'était chez nous, on s'y promène le dimanche. On n'est pas contre, mais est-ce que c'est justifié?» Le cuisinier Patrick Brocart relativise. «Dans le Midi, les éoliennes font un petit bruit de fond. Ce n'est rien par rapport aux 3000 voitures de frontaliers qui passent chaque jour sur cette route. Au moins, ce

serait une pollution positive.»
C'est dans la Vallée et le canton de Vaud que sont employés la majorité des habitants. Bois d'Amont compte 3% de chômeurs, contre quelque 10% en moyenne en France.



Vue du village de Bois d'Amont, en France, avec au fond, à 700 mètres de distance, les Grands-Plats (commune du Brassus) qui devraient accueillir les éoliennes.



Officiellement, on se montre mesuré. D'une part parce que l'autorité française de compétence n'est pas désignée avec précision, d'autre part parce que la diplomatie transfrontalière est toujours complexe. La préfecture du Jura, qui serait théoriquement en charge d'une mise à l'enquête en France (lire ci-dessous), indique que «les services de l'Etat n'ont pas été saisis».

«Nous ne sommes pas des anti-éoliens, prévient d'emblée le maire de Bois d'Amont. Mais on nous a informés par courtoisie, pas par obligation.» La Mairie n'a pas encore pris position et tient à conserver des relations «cordiales» avec la commune voisine du Brassus. Le projet nous a été présenté quand tout n'était pas encore ficelé. On ne nous a pas vraiment demandé notre avis», enchaîne la première adjointe, Evelyne Gay, dans les bureaux qui donnent sur la Vallée. «La Suisse n'a pas d'obligation à l'enquête publique.» En cas de forte fronde des citoyens français, elle assure que les députés n'hésiteront pas à faire monter le dossier au niveau ministériel, à Paris.

L'impossible connexion

«Difficile aussi de défendre ces éoliennes envers nos citoyens quand on a seulement les inconvénients et pas le bénéfice d'une énergie renouvelable», ajoute l'élue. Car là où le dossier se complique, c'est que le raccordement du village français de 1700 habitants s'avère difficile. «Techniquement, ce serait possible, assure Alain Bourqui. Une fouille de 2 km n'est pas trop coûteuse. Le problème est décisionnel.» A savoir un investissement de la part du Conseil général du Jura ou d'industriels, qui devraient dès lors acheter de l'électricité éolienne suisse. «Le budget ne permet pas non plus d'ajouter des éoliennes de notre côté, regrette l'adjointe Evelyne Gay. Et une étude faite sur les vents montrait que la zone n'était pas

suffisamment porteuse.» Ce que contrediraient les analyses suisses. «Trop tard» dans tous les cas pour modifier radicalement le projet selon Eoljoux, qui accepterait à la rigueur de déplacer une éolienne.

Les positions françaises pourraient toutefois gagner en poids avec le vote du Sénat, fin février, qui a porté de 500 à 1000 mètres la distance minimum d'une éolienne à une habitation. Or il n'y a que 700 mètres à vol d'oiseau entre les éoliennes et le bout de ce village de 1700 habitants, étiré le long de la route de la Vallée. Si cette loi rentre en vigueur, reste à déterminer sa valeur légale sur la Suisse.

Reste que, des deux côtés de la frontière, personne ne souhaite voir apparaître un cadre légal supplémentaire. «Audelà des aspects formels, il faut surtout mener ces processus de concertations avec les populations voisines, mieux travailler entre Etats et entre Cantons», souligne François Schaller, président du Comité de planification des éoliennes du canton. «Chaque cas est différent. A l'avenir, il faudra peut-être prévoir des mesures de compensation hors du périmètre strict du parc. Et si l'on veut favoriser les réalisations sur le terrain, il faudra construire des projets avec des démarches participatives, dans lesquelles des éléments sont mis en jeu.»

Signée en 1991 et inapplicable

• Une seule et unique convention pourrait être citée comme moyen légal d'opposition de la France. Seul hic, elle n'est toujours pas en vigueur. Lancée en 1991, la convention Espoo (Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière) règle les démarches et prévoit notamment la mise à l'enquête dans le pays voisin. Or, le document date d'une période où l'éolien n'en était qu'à ses débuts, et n'est donc pas applicable pour les parcs jurassiens. Les hélices ont toutefois été ajoutées dans un nouvel amendement en 2010, qui a été ratifié par la Suisse mais n'est toujours pas entré en vigueur, faute d'un nombre de signatures suffisantes. La situation légale justifie donc une absence de «saisie» des autorités françaises pour les parcs éoliens. Pour l'instant.

Les sept installations prévues au Brassus sont diversement appréciées dans le village français



«Ces crêtes, c'est comme si c'était chez nous, on s'y promène le dimanche»

Gilles Moret-Es-Jean Pharmacien



«On tient à garder des relations cordiales avec Le Brassus. Mais on aura seulement les nuisances de ces éoliennes»

Evelyne Gay Adjointe au maire



«Je suis complètement contre. C'est une grande pollution visuelle, pour quels bénéfices?»

Pascal Seran Buraliste



«Le renouvelable, c'est une avancée. Et, par rapport aux voitures des 3000 frontaliers, le bruit n'est rien»

Patrick Brocart Cuisinier